

leur façon de procéder aurait donné de meilleurs résultats, ils ne nous en ont vraiment pas fait la preuve. Mais je ne m'attarderai pas sur cette question, car il semble que l'opposition n'en ait pas traité avec beaucoup de succès.

Je voudrais m'attaquer à un sujet qui touche certainement au problème du chômage et parler plus précisément d'une industrie dont l'importance est primordiale dans notre économie, qui subit depuis quelques années l'assaut des importations des pays où la main-d'œuvre est peu rémunérée, et qui jouera sûrement un rôle de secteur-clef si la politique adoptée est judicieuse: l'industrie de l'équipement électrique. Mes commentateurs se divisent en deux parties. Je voudrais établir un rapport entre la situation de cette industrie et deux déclarations de politique émanant du ministère de l'Industrie et du Commerce, que j'approuve, et que je trouve toutes deux pertinentes compte tenu de la situation où se trouve l'industrie en question. Ces deux déclarations laissent entrevoir l'espoir d'un répit dans ce qui, autrement, aurait pu devenir une situation très préjudiciable et menaçante.

Inutile de vous rappeler, monsieur l'Orateur, l'importance de cette industrie, vous la connaissez autant que moi. Vous savez qu'elle emploie toutes sortes d'ingénieurs, de dessinateurs, de travailleurs et de scientifiques, qu'elle fait beaucoup de recherche et de mise au point. Vous connaissez ses réalisations en recherche nucléaire et en production d'énergie atomique. Aujourd'hui, de graves dangers la menacent.

Je voudrais parler en premier lieu du financement de faveur off-shore, notamment en ce qui a trait aux contrats et projets miniers. Je songe en particulier à l'Iron Ore Company of Canada dans la région de Sept-Îles et d'autres entreprises minières qui pourraient également être touchées par le financement de faveur off-shore. Je me reporterai d'abord à une déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) faite à la Chambre le 26 mai 1970, à l'appel des motions, et qui figure à la page 7319 du hansard, sous le titre «Annonce de mesures en vue d'atténuer les répercussions défavorables du financement de faveur accordé par des gouvernements étrangers».

Dans sa déclaration, le ministre a nettement admis que l'industrie manufacturière avait présenté des instances au gouvernement à propos de ce qui, selon elle, constituait des conditions extrêmement intéressantes de financement offertes à ses concurrents à l'étranger. Comme en témoigne le hansard, page 7319, le ministre a alors déclaré au nom du gouvernement:

Le gouvernement est convaincu que, dans plusieurs cas, le crédit à l'exportation mis à la disposition des manufacturiers étrangers à des taux d'intérêt plus bas a nui considérablement aux entreprises canadiennes qui auraient pu autrement soutenir la concurrence aussi bien en matière de prix, que de qualité et de délais de livraison.

Le ministre reconnaît ensuite les difficultés ou les dangers de l'intensification de la concurrence dans le domaine du crédit et, avant de formuler ses recommandations quant à la politique à adopter, il fait la déclaration suivante:

... le gouvernement a décidé de prendre un certain nombre de mesures, en vue d'atténuer les répercussions défavorables résultant du financement de leurs exportations vers le Canada accordé par des gouvernements étrangers et portant préjudice à l'industrie canadienne.

Puis il mentionne quatre propositions, dont l'une porte sur le recours à la loi anti-dumping. Il dit:

Premièrement, le Canada aura recours à tous les moyens compatibles avec ses engagements internationaux afin de restreindre, je le répète, le financement par les gouvernements étrangers de leurs exportations vers le Canada dans les cas où cela porte préjudice à l'industrie canadienne. Dans ce contexte, nous envisagerons, dans des cas spécifiques, le recours aux dispositions de la loi anti-dumping.

Une des mesures que le gouvernement devrait prendre, à mon avis, comporte une coopération plus étroite avec l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin d'en arriver à des arrangements sur le financement de faveur du commerce entre les pays émergents. Il soulève d'autres points et insiste sur les propositions qui s'imposent pour régler ce problème.

Nous appuyons tous sans réserve, je pense, l'attitude prise par le ministre le 26 mai. Tous les députés, en particulier ceux des circonscriptions industrielles, reconnaissent l'importance de cette déclaration. Voici qu'à l'heure actuelle une industrie importante, celle du matériel électrique, voit poindre la perspective d'un financement de faveur par des gouvernements étrangers. Si ce financement n'est pas compensé par son pendant canadien, il s'ensuivra des mises à pied nombreuses dans une industrie reliée aux programmes miniers au Québec. Je pense à des travaux dont pourraient se charger des manufacturiers canadiens capables de concurrencer n'importe qui. Des emplois seraient supprimés pour de simples raisons de fausse comptabilité, le financement de faveur par un gouvernement étranger n'étant pas compensé par son équivalent canadien.

Je veux parler précisément de l'Iron Ore Company of Canada et de son programme estimé à 200 millions de dollars. La partie du programme dont pourraient fort bien se charger les manufacturiers canadiens dans le domaine de l'électricité s'élève à 15 millions, et dans le domaine mécanique—c'est-à-dire, l'équipement de nodulisation, les broyeurs, etc.—probablement à 60 millions de dollars. Dans ces deux secteurs et sans doute dans d'autres, les manufacturiers canadiens peuvent défier toute concurrence. Dans ces deux domaines au moins, il n'y a aucun doute quant à leur situation concurrentielle.

• (8.10 p.m.)

Mais il y a des fournisseurs américains en égale situation de concurrence qui, au moyen de financement de faveur, pourraient exécuter leurs commandes d'une façon qui porterait l'Iron Ore Company of Canada à les favoriser plutôt que les manufacturiers canadiens. Le nombre d'emplois que ça pourrait créer—et au cours de ce débat, nous traitons surtout du chômage—je ne puis que l'imaginer. J'imagine que dans l'industrie de l'électricité dont il est question, il s'agirait sans doute de 750 heures-homme, mais dans les industries connexes comme l'acier, l'aluminium et les industries de services, ce chiffre serait probablement triplé. Il s'agit d'un contrat défini de l'Iron Ore Company of Canada où il y a une offre de financement de faveur. Mais d'autres sociétés n'ont pas reçu cette offre. Certes, si ce financement de faveur n'est pas compensé pour cette industrie, toutes les autres industries ne recevant pas cette compensation seront affectées.